



HAL
open science

Ce que la juridicisation des relations de travail fait au conflit et à la négociation

Jérôme Pélisse

► **To cite this version:**

Jérôme Pélisse. Ce que la juridicisation des relations de travail fait au conflit et à la négociation. Sociologie du Travail, 2011, 53 (2), pp.185-190. 10.1016/j.soctra.2011.03.002 . hal-03461477

HAL Id: hal-03461477

<https://hal-sciencespo.archives-ouvertes.fr/hal-03461477>

Submitted on 14 Jun 2022

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

6. Ce que la juridicisation des relations de travail fait au conflit et à la négociation (Jérôme Pélisse)

Conflit, négociation : ces deux catégories séminales des relations professionnelles sont-elles encore pertinentes aujourd'hui ? Au sein de ce débat, une intuition guidera le propos : celle de la place grandissante du droit et du registre juridique — ce qui ne signifie pas automatiquement judiciaire, loin de là — dans la manière dont les acteurs des relations professionnelles se rapportent les uns aux autres, s'affrontent, luttent et entrent en conflit autant qu'ils s'accordent, négocient et créent les règles du travail²⁵. Rien de très neuf dans cette intuition *a priori* : le droit a toujours été intégré à l'analyse des relations professionnelles, depuis les Beatrice et Sydney Webb et John T. Dunlop en passant par John R. Commons, et il en est de même dans l'espace français, avec François Sellier ou Jean-Daniel Reynaud, qui plaçaient cependant la règle, plutôt que le droit, au

²⁵ Entretien ancien responsable de l'UIMM, avril 2009.

²⁶ Merci aux relecteurs des versions antérieures de ce texte.

centre de leurs analyses. Pour autant, un processus de formalisation et d'extension de la logique juridique — qu'on peut nommer juridicisation — semble imprégner, plus qu'avant, les manières de produire, de mettre en œuvre, de se rapporter ou d'utiliser au quotidien les règles du travail. La légalité quotidienne qui se construit sur les lieux de travail, tout comme les ressources qu'emploient les acteurs dans leurs relations, apparaissent davantage adossées au registre juridique et moins à des usages, coutumes ou conventions non référées au droit, ce qui n'est pas sans effets sur le type de négociations et de conflits qui structurent les relations professionnelles. D'autant que le droit du travail lui-même n'est pas sans connaître de profondes évolutions, non seulement parce qu'il s'hybride et/ou se voit concurrencé par d'autres branches du droit (commercial, civil, droits fondamentaux, etc.), mais aussi parce que sa logique et ses formes procédurales elles-mêmes se transforment, sous l'effet notamment de la montée d'un paradigme de l'emploi et d'une logique contractualiste qui modifient la singularité historique sur laquelle il s'est construit (Supiot, 2005).

Pour autant, juridicisation ne signifie pas judiciarisation, si l'on entend par ce dernier terme la saisie plus fréquente des institutions judiciaires (prud'hommes, tribunaux de grande instance, cours d'appel, etc.). Contrairement à un sens commun aujourd'hui bien ancré, un tel processus de judiciarisation semble en effet, en matière de relations de travail et d'emploi du moins, à infirmer, sinon à fortement relativiser. Et ce d'autant plus que se manifeste, depuis quelques années, un retour des conflits collectifs et de leurs formes traditionnelles (débrayages, grèves, manifestations, pétitions, etc.). Alors qu'il y a dix ans, lors des 40 ans de la revue *Sociologie du travail*, Jean Saglio (2001) situait « les relations professionnelles entre négociation et consultation », Richard Hyman était parti « à la recherche de la mobilisation perdue ». La situation apparaît avoir évolué depuis, aussi bien en termes statistiques qu'à l'agenda médiatique ou dans celui du monde académique, sans pour autant que la thèse d'une judiciarisation des relations de travail puisse être accréditée (Section 6.1). En revanche et particulièrement sous l'effet d'un développement et d'une décentralisation de la négociation collective elle-même impulsée en grande part par la législation, un approfondissement de la juridicisation des relations de travail semble s'opérer depuis une vingtaine d'années (Section 6.2). Celle-ci n'est pas sans effets sur les relations professionnelles, contribuant à faire du droit un cadre qui s'impose et une ressource qui s'utilise de manière de plus en plus centrale mais aussi ambivalente dans les relations de travail et d'emploi.

6.1. Revenir à une analyse des conflits

Les conflits ne sont pas revenus dans les colonnes de *Sociologie du travail*²⁷. Mais plus qu'un désintérêt, cela traduit sans doute le positionnement généraliste de la revue qui s'est encore accru depuis dix ans. Car plutôt qu'aller « au-delà » du conflit, c'est, après une longue période d'inattention (Hyman, 2001), la nécessité de reprendre leur analyse qui est apparue dans la période récente.

6.1.1. Un retour des conflits

En effet, aussi bien les journalistes, friands de conflits « radicaux » (plutôt qu'illégaux), que les statisticiens du ministère du Travail ou les chercheurs soulignent l'importance qu'a prise la conflictualité depuis quelques années en France. Non pas que les conflits n'aient pas évolué. Leurs formes, leurs agencements, leur intensité, la manière de les définir se sont transformés

²⁷ En comptant large, d'après les titres et résumés des articles parus entre 2000 et 2010, moins d'une quinzaine de contributions traitent des conflits du travail et/ou du syndicalisme, sur environ 250 articles publiés durant ces dix années.

(Denis, 2005 ; Bérout et al., 2008). Des luttes de précaires aux luttes des travailleurs sans papiers — exceptionnelles à plus d'un titre —, la conflictualité se développe même dans des espaces que d'aucuns pensaient improbables, suscitant des études articulant sociologie et sciences politiques (Abdelnour et al., 2009 ; Bérout et Bouffartigues, 2009 ; Giraud, 2009 ; voir le texte d'I. Sommier). Et si l'extériorisation du conflit, sinon son déplacement dans des enceintes comme les médias ou les tribunaux — les uns allant avec les autres, bien souvent —, prend des formes incontestablement renouvelées à l'ère d'Internet (voir la contribution de J.-E. Ray), les formes ordinaires de la conflictualité collective, y compris dans le secteur privé, sont loin d'avoir disparues et augmentent même depuis une décennie. Certes, les formes sans arrêt de travail (manifestations, pétitions et surtout refus d'heures supplémentaires) sont celles qui se diffusent le plus ; mais les arrêts de travail — à l'exception de la grève de plus de deux jours — concernent aussi davantage d'établissements et il est loin d'être évident qu'il y ait substitution plus que combinaison entre ces modalités d'action collective, avec et sans arrêt de travail, ou même internes et externes aux entreprises. Dans des entreprises de plus en plus organisées en flux tendu, un débrayage de quelques heures suffit souvent à modifier un rapport de force²⁸, bien plus qu'un blog lu par quelques internautes ou une dénonciation publique, même médiatisée. La forme syndicale, enfin, se transforme aussi, tout en restant un maillon essentiel, à la fois condition et partie prenante, de ces luttes.

Celles-ci ne se déroulent d'ailleurs pas seulement dans ou contre des entreprises mais aussi à l'occasion de réformes sur des sujets nationaux, comme sur les retraites en 2003, 2007 et 2010, le contrat première embauche en 2006, ou encore, lors du premier semestre 2009 et de manière si rarement unitaire, pour une autre politique face à la crise. À chaque fois, les syndicats ont été des acteurs de premier plan de la contestation... autant que des réformes, lorsqu'elles ont été négociées. Les années 2000 sont en effet aussi celles du retour des grandes négociations interprofessionnelles, comme sur la formation professionnelle, le contrat de travail ou, de manière moins unitaire, la représentativité. Et si les salaires restent le premier thème de négociation et de conflit — avec vraisemblablement l'emploi depuis 2009 —, les questions de conditions de travail et de relations de travail ont pris une place grandissante ces dernières années. C'est pourquoi les formes de résistance ordinaires individuelles (Bouquin, 2008), telle l'absentéisme, le retrait, le *turn-over* voire le sabotage sont aussi à prendre en compte. Nul doute en effet que l'intensification, les thématiques du stress, des risques psychosociaux et du harcèlement, tout comme le développement de formes de concurrence généralisée ou de techniques de management et de gestion des entreprises principalement régies par des critères financiers ou simplement quantitatifs, ne sont pas étrangères à cette mise en tension des activités, des relations et des acteurs, individuels et collectifs, du travail (Lallement, 2010).

6.1.2. Une judiciarisation des conflits ?

Les conflits seraient aussi, si l'on en croit de nombreux rapports officiels ou la presse spécialisée, en phase de judiciarisation. Le phénomène inquiète, au point que c'est une dé-judiciarisation des ruptures du contrat de travail qui est promue *via* l'invention, en 2008, sous l'impulsion du patronat et de certains syndicats, d'une rupture conventionnelle qui connaît un succès fulgurant depuis.

En réalité, un tel processus de judiciarisation est à relativiser fortement. Le nombre de procédures prud'homales recule de manière significative (−12 %) depuis 15 ans, même si les taux d'appels progressent, indiquant un durcissement des litiges du travail (Munoz-Perez et Serverin,

²⁸ Les données de la dernière enquête REPONSE montrent ainsi qu'organisations en flux tendu et occurrences de débrayages apparaissent significativement corrélées, toutes choses égales par ailleurs.

2008 [2005]). Quant aux procédures collectives initiées par les syndicats, elles restent encore peu nombreuses (Guionard, 2003). *A contrario*, un processus de juridicisation, c'est-à-dire d'extension de la référence qu'est le droit dans les interactions ordinaires de travail, semble bien se développer, par l'entremise d'une attention et d'une médiatisation peut-être plus forte des décisions judiciaires, mais aussi et surtout d'une extension de la négociation (Pélisse, 2009a).

6.2. *Négociations, conflits et juridicisation*

Il ne s'agit pas ici de revenir sur le développement de la négociation depuis une trentaine d'années, comme pratique sociale ou comme catégorie d'analyse scientifique²⁹. C'est davantage dans les manières dont négociations et conflits se nouent que se nichent des interprétations et des débats au sein desquels la place et le rôle du droit méritent d'être revisités.

6.2.1. *Le développement d'une juridicisation négociée des relations de travail*

En inventant en 1982, dans le domaine du temps de travail, et en étendant constamment depuis, la possibilité de dérogation sous condition de négociation collective, le législateur a en effet ouvert un régime juridique nouveau, qui a permis de contourner, et *in fine* de miner le principe de faveur. Pilier structurant la hiérarchie des sources de droit, ce principe faisait qu'un texte de niveau inférieur (accord d'entreprise) devait toujours être plus favorable aux salariés qu'un texte de niveau supérieur (branche ou loi, par exemples). D'une logique d'acquisition, la négociation est ainsi devenue « donnant-donnant », modifiant, dans un univers syndical toujours plus éclaté et concurrentiel, les jeux traditionnels entre syndicats dominants et syndicats minoritaires. Couplée avec le fait que ces négociations échangent des contreparties hétérogènes (salaire, emploi, flexibilité, réorganisation du travail, formation, etc.), et concernent aussi de plus en plus les moyennes et petites entreprises, la juridicisation des relations de travail a nécessité l'invention d'acteurs nouveaux (comme les mandatés) ou l'extension des prérogatives d'autres acteurs comme les délégués du personnel ou les élus au comité d'entreprise (Bloch-London et Pélisse, 2008).

L'extension du droit comme référence quotidienne pour les actions résulte ainsi d'abord d'une multiplication des lois, des transformations des relations entre lois et négociations³⁰ et d'un développement de droits internes d'entreprise (Gavini, 1997), fondé non plus sur des coutumes ou des usages (Morel, 1979) mais sur des textes et des accords négociés à des niveaux de plus en plus décentralisés. Mais les transformations du travail lui-même y contribuent. De plus en plus formalisé, normalisé, encadré par des procédures qualité, des *reporting* incessants, une traçabilité totale qui rend les salariés de plus en plus comptables et responsables de leurs actions, l'évolution des activités et des conditions du travail elles-mêmes participent à cette juridicisation. Après une rationalisation matérielle (dirait Max Weber) des modes de production (dirait Marx) des années 1985–1995, sous l'effet de l'informatisation et de nouvelles organisations qui se sont traduites par une forte intensification du travail attestée par les enquêtes « Conditions de travail », c'est une

²⁹ Une revue intitulée *Négociations* s'est même créée en France en 2004, sous la houlette notamment de Christian Thuderoz (2010).

³⁰ La loi de janvier 2007 instituant l'obligation pour les parlementaires ou le gouvernement de provoquer et tenir compte des résultats de négociations entre partenaires sociaux avant tout dépôt de projet de loi apparaît ainsi comme un bouleversement fondamental des relations entre démocratie sociale et démocratie politique. Plus avant, la dérogation largement étendue en 2004 au-delà du temps de travail, d'une part, et la suppléativité adoptée par la loi du 20 août 2008 et qui ne concerne cette fois — pour le moment — que le temps de travail, d'autre part, constituent chacune des procédures qui contribuent à développer un véritable droit interne d'entreprise (Auzéro, 2010).

rationalisation formelle des dispositifs cognitifs et des équipements symboliques du travail — et au premier chef, du droit — qui s’est produite au tournant des années 2000, en lien notamment avec les 35 heures. Car les lois de réduction du temps de travail, accompagnées d’un mouvement sans précédent de négociations, ont été un accélérateur important de cette juridicisation négociée dans les entreprises (Pélisse, 2004a).

Dans ce domaine, comme dans ceux de l’épargne salariale, de la prévention des risques ou de l’égalité professionnelle, la négociation est ainsi devenue un outil de politique publique au niveau interprofessionnel — ce qui n’est pas nouveau — mais aussi pour agir directement sur les entreprises elles-mêmes. Cela n’a pas été sans conséquence sur « le travail social patronal » (voir la contribution de M. Offerlé) et, chez les employeurs, sur la diffusion d’une vision du droit du travail non plus comme une seule contrainte mais aussi comme une opportunité, voire une arme concernant la nature des règles ainsi produites, voire leurs conditions d’effectivité. Ainsi, la fonction de contrôle de la réglementation s’est trouvée éminemment compliquée par cette expansion du droit conventionnel élaboré à l’ombre des lois (Pélisse, 2004b). En étant invités à élaborer leurs propres règles dans le cadre de négociations qui s’inscrivent toujours dans des rapports de force, les acteurs pourraient pourtant ne garantir en rien l’effectivité de ce droit, comme cela a pu être montré à propos de la mise en œuvre des 35 heures, marquée par un processus de « managérialisation du droit » qui est loin d’avoir toujours profité aux salariés (Pélisse, 2009b).

6.2.2. *Des négociations moins conflictuelles ?*

Ainsi, selon certains auteurs, le conflit ne serait plus « la source du droit » (Groux, 1999). « Le mode dominant de construction des règles du jeu » serait constitué de pratiques de négociation détachées de toute expression de la conflictualité (Tixier, 2007). Les conflits ouverts, préalables aux négociations ou déclenchés pendant celles-ci, auraient perdu leur fréquence, leur importance ou même leur justification. Les luttes ne porteraient plus que sur les règles, et selon Guy Groux, « les litiges et les différends [auraient lieu] hors des seuls jeux concernant le face à face capital-travail ».

La fragilité de cette thèse est néanmoins à souligner. Derrière l’injonction à tout négocier et à « moderniser le dialogue social » se développent des conceptions idéologiques — celle d’une « contractualisation de la société », pour reprendre l’expression d’Alain Supiot (2001b), qui n’est pas sans lien, pour ce juriste, avec une « re-féodalisation du monde ». La conflictualité connaît par ailleurs un certain regain depuis la fin des années 1990, comme on l’a vu. Et ces conflits concernent toujours principalement les salaires, le temps de travail ou l’emploi, qui sont autant de dimensions propres aux luttes capital-travail. Surtout, conflits et négociations ne s’opposent pas et « le recours à l’action collective se combine plus que ne s’oppose avec la réappropriation des enceintes, ressources et techniques formalisées de la négociation » (Bérout et al., 2008). Il n’en reste pas moins que se diffusent ces négociations « à froid », moins mobilisatrices et que peuvent davantage subir les représentants des salariés. Ces derniers ne sont pas forcément demandeurs de négociations dérogatoires, sur des sujets techniques où ils ne possèdent pas toujours de ressources appropriées, que ce soit sous forme d’expertise juridique ou de capacité à mobiliser collectivement. Si « négocier ou entrer en conflit [ce qui revient à peu près à la même chose], c’est échanger des règles », énonce J.-D. Reynaud (1999), alors l’échange, même constamment référé au droit, reste asymétrique et structuré par des rapports de force. Autrement dit, la juridicisation collectivement négociée n’est pas forcément synonyme d’extension des droits pour les salariés. Elle peut n’être qu’une simple formalisation, ce qui n’est pas rien tant la juridicisation est une condition, nécessaire mais non suffisante, à la judiciarisation. Mais elle peut aussi traduire un recul pour les droits des salariés ou même pour leur capacité à s’affranchir de la légitimité et

du « cela va de soi » que naturalise une forme juridique qui aplatit « les plis du tissu social que compose le travail » (N. Hatzfeld) et qui transcrit toujours, *in fine*, des décisions politiques.

La focale juridique proposée ici est en effet bien sociologique, et même, en réalité, politique. Il ne s'agit pas de redoubler le travail des juristes, mais bien d'insister sur une analyse sociologique de la juridicisation des négociations et plus largement des relations professionnelles, qui montre, par exemple, qu'elle est loin de s'accompagner d'une judiciarisation équivalente des conflits. Mais, en rappelant que le droit est politique, que les politiques (publiques) passent par le droit et que la politique elle-même se juridicise (Commaille et al., 2000), il s'agit aussi d'insister sur ces nouvelles dimensions du politique qui lient relations professionnelles et régulations sociales (Duclos et al., 2009). De ce point de vue, la question de la démocratie sociale, qui se calque de plus en plus sur la démocratie représentative, reste ouverte. L'articulation entre conflits et négociations y constitue un objet d'avenir, tant les relations de travail et d'emploi s'inscrivent dans des cadres collectifs et asymétriques qui obligent les questions de la représentation et de la décision à se poser dans des termes spécifiques. Car c'est souvent pour obtenir ne serait-ce que l'ouverture de négociations que les conflits se déclenchent, et parfois, se radicalisent, aujourd'hui en France.

Références

- Abdelnour, S., Collovald, A., Mathieu, L., Péroumal, F., Perrin, E., 2009. Précarité et luttes collectives : renouvellement, refus de la délégation ou décalages d'expériences militantes ? *Sociétés contemporaines* 74, 73–95.
- Agrikoliansky, E., 2005. Du tiers-mondisme à l'altermondialisme : genèse(s) d'une nouvelle cause. In: Agrikoliansky, E., Fillieule, O., Mayer, N. (Eds.), *L'altermondialisme en France, La longue histoire d'une nouvelle cause*. Flammarion, Paris, pp. 43–73.
- Agrikoliansky, E., 2010. Les usages protestataires du droit. In: Fillieule, O., Sommier, I., Agrikoliansky, E. (Eds.), *Penser les mouvements sociaux*. La Découverte, Paris.
- Agrikoliansky, E., Sommier, I., 2005. Radiographie du mouvement altermondialiste. *Le second Forum social européen*. La Dispute, Paris.
- Auzéro, G., 2010. L'articulation des normes conventionnelles. *Le Droit Ouvrier* 743, 324–330.
- Béroud, S., Bouffartiges, P., 2009. Quand le travail se précarise : quelles résistances collectives ? *La Dispute*, Paris.
- Béroud, S., Denis, J.-M., Desage, G., Giraud, B., Péliasse, J., 2008. *La lutte continue ? Les conflits du travail dans la France contemporaine*. Éditions du Croquant, Bellecombe-en-Bauges.
- Bevort, A., Lallement, M., Nicole-Drancourt, C., 2006. Flexicurité. *La protection de l'emploi en débat*. Avant-propos. *Problèmes politiques et sociaux* 931, 5–10.
- Bloch-London, C., Péliasse, J., 2008. L'évolution du cadre légal des relations professionnelles en France depuis les années 1990 : entre foisonnement juridique et renouvellement des acteurs, une appropriation sélective des dispositifs. In: Amossé, T., Bloch-London, C., Wolff, L. (Eds.), *Les relations sociales en entreprise : un portrait à partir des enquêtes*. Relations professionnelles et négociations d'entreprise. La Découverte, Paris.
- Boltanski, L., Chiapello, E., 1999. *Le nouvel esprit du capitalisme*. Gallimard NRF, Paris.
- Borzeix, A., Rot, G., 2010. Genèse d'une discipline, naissance d'une revue. *Sociologie du travail*. Presses universitaires de Paris Ouest, Nanterre.
- Bosch, G., Lehndorff, S., Rubery, J., 2009. *European Models in Flux. A Comparison of Institutional Change in Nine European Countries*. Palgrave, MacMillan, New York.
- Bouquin, S., 2008. *Résistances au travail*. Syllepse, Paris.
- Bunel, J., Saglio, J., 1977. La faiblesse de la négociation collective et le pouvoir patronal. *Sociologie du travail* 19 (4), 383–401.
- Bunel, J., Saglio, J., 1979. *L'action patronale*. Puf, Paris.
- Bunel, J., Saglio, J., 1980. La redéfinition de la politique sociale du patronat. *Droit social* 1980 (12), 489–498.
- Chatriot, A., Join-Lambert, O., Viet, V., 2006. *Les politiques du travail (1906–2006)*. Presses universitaires de Rennes, Rennes.
- Cochoy, F., Goetschy, J., 2009. L'Europe sociale : créativité institutionnelle communautaire et réalités nationales. *Sociologie du travail* 51 (4), 447–460 [numéro thématique sur l'Europe sociale].
- Commaille, J., Dumoulin, L., Robert, C., 2000. *La juridicisation du politique*. Leçons scientifiques. LGDJ-MSH, Paris.

- Coser, L., 1982. *Les fonctions du conflit social*. Puf, Paris.
- Crozier, M., Friedberg, E., 1977. *L'acteur et le système—Les contraintes de l'action collective*. Seuil, Paris.
- Dassa, S., 1970. Les événements de mai 1968 et le système de relations professionnelles. *Sociologie du travail* 12 (3), 244–261 (numéro spécial « Le mouvement ouvrier en mai 1968 »).
- Daumas, J.C., 2010. *Dictionnaire historique des patrons français*. Flammarion, Paris.
- Delteil, V., Dieuaide, P., 2011. Les comités d'entreprise européens dans l'UE élargie : entre outil de gestion et levier syndical. *Travail et emploi* 123, juillet-septembre, à paraître.
- Denis, J.M., 2005. Le conflit en grève ? Tendances de la conflictualité contemporaine. *La Dispute*, Paris.
- Denis, J.M., 2006. Les mobilisations collectives européennes : de l'impuissance à la nécessité d'alliance. *Droit social* 2006 (6), 671–679.
- Didry, C., Jobert, A., 2010. *L'entreprise en restructuration. Dynamiques institutionnelles et mobilisations collectives*. Presses universitaires de Rennes, Rennes.
- Duclos, L., Groux, G., Mériaux, O., 2009. *Les nouvelles dimensions du politique. Relations professionnelles et régulations sociales*. LGDJ, Paris.
- Fel, C., Sordet, E., 2010. L'utilisation des réseaux sociaux par l'entreprise et ses collaborateurs. *Semaine Juridique, Social*, 20 juillet, n° 1307, pp. 19–24.
- Fillieule, O., 1997. *Stratégies de la rue. Les manifestations en France*. Presses de Sciences Po, Paris.
- Fillieule, O., 2001. *Post-scriptum* : propositions pour une analyse processuelle de l'engagement individuel. *Revue française de science politique* 51 (1–2), 199–215.
- Fillieule, O., 2010. Tombeau pour Charles Tilly. Répertoires, performances et stratégies d'action. In: Fillieule, O., Sommier, I., Agrikoliansky, E. (Eds.), *Penser les mouvements sociaux, conflits sociaux et contestations dans les sociétés contemporaines*. La Découverte, Paris, pp. 77–99.
- Fraboulet, D., 2007. *Quand les patrons s'organisent. Stratégies et pratiques de l'Union des industries métallurgiques et minières, 1900–1950*. Presses du Septentrion, Villeneuve d'Ascq.
- Frank, R., Dreyfus-Armand, G., Le Puloch, M., Lévy, M.F., Zancarini-Fournel, M., 2004. Les années grises de la fin du siècle. *Vingtième siècle* 84, 75–82.
- Freyssinet, J., 2010. *Négocier l'emploi : 50 ans de négociations interprofessionnelles sur l'emploi et la formation*. Éditions Liaisons, Paris.
- Fridenson, P., 1990. Le conflit social. In: Burguière, A., Revel, J. (Eds.), *Histoire de la France : l'État et les conflits*. Seuil, Paris, pp. 353–453.
- Fridenson, P., 2000. Le conflit social. In: Burguière, A., Revel, J. (Eds.), *Histoire de la France, 2^e édition revue, tome V : les conflits*. Seuil, Paris, pp. 381–495.
- Fridenson, P., 2009. Syndicats et réformes en France depuis 1945. *Revue d'histoire moderne et contemporaine* 56–4 bis, 75–87.
- Gavini, C., 1997. Vers un droit interne d'entreprise ? *Sociologie du travail* 39 (2), 149–169.
- Giraud, B., 2009. Des conflits du travail à la sociologie des mobilisations : les apports d'un décloisonnement empirique et théorique. *Politix* 86, 13–29.
- Giraud, B., 2010. Les métamorphoses de la grève : déclin ou transformation des usages ? *La Documentation française (Problèmes politiques et sociaux n° 969)*, Paris.
- Groux, G., 1999. L'entreprise : conflits et régulation(s). *Droit et société* 41, 33–45.
- Guomard, F., 2003. Syndicats : évolutions et limites des stratégies collectives d'action juridique. *Mouvements* 29, 47–54.
- Hatzfeld, N., 2002. *Les Gens d'usine : 50 ans d'histoire à Peugeot-Sochaux*. Éditions de l'Atelier, Paris.
- Hatzfeld, N., Lomba, C., 2008. La grève de Rhodiaceta en 1967. In: Damamme, D., Gobille, B., Matonti, F., Pudal, B. (Eds.), *Mai–juin 68*. Éditions de l'Atelier, Paris, pp. 102–113.
- Hirschman, A., 1995 [1972]. *Défection et prise de parole : théorie et applications*. Fayard, Paris.
- Hyman, R., 2001. À la recherche de la mobilisation perdue. In: Pouchet, A. (Ed.), *Sociologie du travail : 40 ans après*. Elsevier, Paris, pp. 35–51.
- Ion, J., 1997. *La fin des militants ?* Éditions de l'Atelier/Éditions ouvrières, Paris.
- Ires (Institut de recherches économiques et sociales), 2009. *La France du travail. Données, analyses, débats*. Éditions de l'Atelier, Paris.
- Israël, L., 2009. *L'arme du droit*. Presses de Sciences Po, Paris.
- Jarrige, F., 2009. *Au temps des « tueuses de bras » : les bris de machines à l'aube de l'ère industrielle*. Presses universitaires de Rennes, Rennes.
- Join-Lambert, O., 2009. Grèves dans la construction industrielle : la directive européenne sur les travailleurs détachés en question. *Chronique internationale de l'Ires* 119, 13–24.

- Jossin, A., 2008. Trajectoires de jeunes altermondialistes. Une étude comparée de l'engagement de jeunes militants altermondialistes en France et en Allemagne. Thèse de doctorat de science politique, université de Rennes 1, Rennes.
- Labbé, D., Landier, H., 2004. L'entreprise face au nouveau radicalisme : les nouvelles formes d'action militantes. Éditions Liaisons, Paris.
- Lallement, M., 2008. Sociologie des relations professionnelles, 2^{de} édition. La Découverte, Paris.
- Lallement, M., 2010. Le travail sous tensions. Éditions Sciences Humaines, Auxerre.
- Le Mouvement social, 1977. Numéro cent. Mouvement social 100, 1–148.
- Lequin, Y., 1977. Les ouvriers de la région lyonnaise dans la seconde moitié du XIX^e siècle (1848–1914), 2 volumes. Presse universitaires de Lyon, Lyon.
- Lequin, Y., Becker, J.J., Berstein, S., Caron, F., Cribier, F., Fridenson, P., Loyer, F., Merriman, J., Perrot, M., Prost, A., 2005. Ouvriers, villes et société. Autour d'Yves Lequin et de l'histoire sociale. Nouveau monde éditions, Paris.
- Lévêque, S., 2000. Les journalistes sociaux. Histoire et sociologie d'une spécialité journalistique. Presses universitaires de Rennes, Rennes.
- Loubet, J.L., Hatzfeld, N., 2001. Les sept vies de Poissy, une aventure industrielle. Éditions techniques pour l'automobile et l'industrie, Boulogne.
- Lüdtke, A., 1994 [1989]. Histoire du quotidien. Éditions de la MSH, Paris.
- Mac Adam, D., Tarrow, S., Tilly, C., 2001. Dynamics of Contention. Cambridge University Press, Cambridge.
- Mil neuf cent, 2006. Le syndicalisme révolutionnaire. La charte d'Amiens a cent ans. Mil neuf cent 24, 3–217.
- Morel, C., 1979. Le droit coutumier social dans l'entreprise. Droit social 7/8, 279–286.
- Mouchard, E., 2009. Être représenté. Mobilisations d'« exclus » dans la France contemporaine. Economica, Paris.
- Munoz-Perez, B., Serverin, E., 2008 [2005]. Le droit du travail en perspective contentieuse de 1993 à 2003. Rapport au ministère de la Justice, Paris.
- Noirielle, G., 2002 [1986]. Les ouvriers dans la société française XIX^e-XX^e siècle. Seuil, Paris.
- Offerlé, M., 2007. Les organisations patronales. La Documentation française, Paris.
- Offerlé, M., 2009. Sociologie des organisations patronales. La Découverte, Paris.
- Passeron, J.-C., Revel, J., 2005. Raisonner à partir de singularités. In: Passeron, J.-C., Revel, J. (Eds.), Penser par cas. Éditions de l'EHESS, Paris, pp. 9–44.
- Péchu, C., 2006. Droit au logement : genèse et sociologie d'une mobilisation. Dalloz, Paris.
- Pélisse, J., 2004. À la recherche du temps gagné. Sens et usages sociaux des règles autour de la réduction du temps de travail. Thèse de sociologie, CEE-LATTS, Université Paris-Est, Marne la Vallée.
- Pélisse, J., 2004b. Inspecteurs et jeux d'acteurs : les avatars du contrôle du temps de travail depuis les années 70. In: Le Crom, J.-P. (Ed.), Les acteurs dans l'histoire du droit du travail. Presses universitaires de Rennes, Rennes.
- Pélisse, J., 2009a. Judicialisation ou juridicisation ? Usages et réappropriations du droit dans les conflits du travail. Politix 86, 73–96.
- Pélisse, J., 2009b. La légitimité limitée du dialogue social comme mode d'action publique. Analyse autour des 35 heures et de leur « échec ». In: Duclos, L., Groux, G., Mériaux, O. (Eds.), Les nouvelles dimensions du politique. Relations professionnelles et régulations sociales. LGDJ, Paris.
- Penissat, E., 2009. L'état des chiffres, sociologie du service de statistiques et des statisticiens du ministère du Travail et de l'emploi 1945–2008. Thèse de l'EHESS, Paris.
- Perrot, M., 2001. [1974]. Les ouvriers en grève. France 1871–1890. Éditions de l'EHESS, Paris.
- Pezet, E., 2000. Négociation collective et gouvernement des individus dans l'entreprise : la négociation des classifications dans la métallurgie (1968–1975). Entreprise et histoire 26, 74–88.
- Pisani, F., Piotet, D., 2010. Comment le Web change le monde : l'alchimie des multitudes. Pearson/Éditions de L'Atelier, Paris.
- Prost, A., 2006. Autour du Front populaire. Aspects du mouvement social au XX^e siècle. Seuil, Paris.
- Rancière, J., 1981. La nuit des prolétaires. Archives du rêve ouvrier. Arthème Fayard, Paris.
- Ray, J.E., 2007. Droit syndical et TIC (III). Droit social 2007 (4), 423–444.
- Ray, J.E., 2010. Actualités des TIC. Droit social 2010 (3), 267–279.
- Ray, J.E., 2011 [2001]. Le droit du travail à l'épreuve des TIC. 3^e édition. Éditions Liaisons, Paris.
- Reynaud, J.-D., 1993 [1989]. Les règles du jeu. L'action collective et la régulation sociale. Armand Colin, Paris.
- Reynaud, J.-D., 1999. Le conflit, la négociation et la règle, 2^e édition. Octarès, Toulouse.
- Saglio, J., 2001. Les relations professionnelles entre négociations et consultations. In: Pouchet, A. (Ed.), Sociologie du travail : 40 ans après. Elsevier, Paris, pp. 233–248.
- Sarat, A.D., Scheingold, S.A., 1998. Cause Lawyering: Political Commitments and Professional Responsibilities. Oxford University Press, New York.
- Sawicki, F., Siméant, J., 2009. Décloisonner la sociologie de l'engagement militant. Sociologie du travail 51 (1), 97–125.

- Sellier, F., 1984. *La confrontation sociale en France, 1936–1981*. Puf, France.
- Sommier, I., 2003. *Le renouveau des mouvements contestataires à l'heure de la mondialisation*. Flammarion, Paris.
- Sommier, I., 2008. Sur la généalogie de l'altermondialisme en France. In: Sommier, I., Fillieule, O., Agrikoliansky, E. (Eds.), *Généalogie du mouvement antiglobalisation en Europe. Une perspective comparée*. Karthala, Paris, pp. 87–114.
- Supiot, A., 2001a. Revisiter les droits d'action collective. *Droit social* 2001 (7), 687–704.
- Supiot, A., 2001b. La contractualisation de la société. *Le courrier de l'environnement* 43, 51–58.
- Supiot, A., 2005. Le droit du travail bradé sur le marché des normes. *Droit social* 2005 (12), 1087–1096.
- Tartakowsky, D., Tétard, F., 2006. *Syndicats et associations : concurrence ou complémentarité ?* Presses universitaires de Rennes, Rennes.
- Thompson, E.-P., 1988 [1963]. *La formation de la classe ouvrière anglaise*. Seuil/Gallimard, Paris [édition originale *The Making of the English Working Class*, Victor Gollanz, London, 1963].
- Thuderoz, C., 2010. *Qu'est-ce que négocier ? Sociologie du compromis et de l'action réciproque*. Presses universitaires de Rennes, Rennes.
- Tilly, C., 1978. *From Mobilization to Revolution*. Addison-Wesley, Reading.
- Tilly, C., 2008. *Contentious Performances*. Cambridge University Press, Cambridge.
- Tixier, P.-E., 2007. Les mutations de la négociation collective. Le cas de la France. *Négociations* 8, 103–119.
- Trempé, R., 1971. *Les mineurs de Carmaux, 1848–1914*. Les Éditions ouvrières, Paris.
- Vigna, X., 2007. *L'insubordination ouvrière dans les années 68. Essai d'histoire politique des usines*. Presses universitaires de Rennes, Rennes.
- Yon, C., 2009. Compte rendu du colloque « Force ouvrière, acteur de la vie contractuelle et du paritarisme : fin des années 1950-début des années 1980 » (11–12 déc. 2008, Paris). *Histoire@Politique, Revue électronique du Centre d'histoire de Sciences Po* 7, 1–3. [<http://www.histoire-politique.fr/index.php?numero=07&rub=comptes-rendus&item=144>].